

L'initiative PPTE
Au delà des effets d'annonce

Le point sur les allègements de dette en cours.

Sommaire

1ère partie : L'initiative PPTE

1. Le nombre de pays concernés

2. Le montant des annulations

- A. les différents types de créances
- B. Les créances qui seraient annulées
- C. Combien de fonds effectivement libérés pour le développement
- D. Vers des annulations plus importantes
- E. Les pays ayant déjà bénéficié d'allègements de dette

3. La conditionnalité

4. Le financement

2ème partie : La France et l'initiative PPTE

1. L'état des créances de la France

2. Allègements de dette prévus

- A. Allègement au sein du Club de Paris*
- B. L'initiative de Cologne
- C. Une nouvelle initiative de la France

3. Quel coût pour ces allègements de dette ?

4. Utilisation des fonds

Annexe :

- Les différents traitement au Club de Paris*
- Les accords d'allègement bilatéraux de la France
- Créances françaises sur les PPTE

L'initiative PPTE

- **Initiée en 1996 à l'occasion du sommet du G7 de Lyon**, l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) vise à trouver une solution au problème, chaque jour plus aigu, de la dette des pays les plus pauvres. La pression des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de l'opinion publique internationale a été un élément déterminant dans sa mise en oeuvre.
- La nouveauté de cette initiative repose dans la **prise en considération de l'ensemble de la dette publique de ces pays**, autant bilatérale* que multilatérale. Le changement d'attitude des institutions financières internationales (IFI) est ici important puisque l'annulation des créances multilatérales ne pouvait être envisagée auparavant.
- **La première version** de l'initiative PPTE s'est rapidement avérée très insuffisante puisque sur les 41 pays initialement sélectionnés par la Banque mondiale, seuls 7 étaient finalement concernés, pour des montants très faibles et sous des conditions tout à fait inadaptées.
- Sous la pression de l'opinion publique internationale, des améliorations ont été proposées par les pays créanciers (dont **l'initiative française** le 12 mars 1999).
- Les propositions des différents pays créanciers ont fait l'objet de négociations et ont abouti lors du **G7 à Cologne le 19 juin 1999** à un ensemble de mesures que nous appelons "l'initiative de Cologne".
- La mise en oeuvre de ces mesures d'annulation ayant été confiée aux IFI (FMI et Banque mondiale), le détail des mesures prises a été élaboré à l'occasion des assemblées annuelles des deux institutions à **Washington fin septembre 1999**.
- Malgré un certain nombre d'améliorations, l'initiative PPTE reste **très partielle** par manque de volonté politique et d'accord sur les modalités de financement.
- C'est pourquoi en ce **début d'année 2000**, plusieurs pays créanciers, sous la pression de leur opinion publique nationale ont annoncé leur volonté de se diriger vers une **annulation totale**, au moins sur le plan bilatéral.
- Il est aujourd'hui nécessaire d'harmoniser ces différentes initiatives bilatérales. Le prochain sommet du **G7 à Okinawa en juillet 2000** pourrait être l'occasion de mesures plus ambitieuses. Pour cela, la pression de l'opinion publique est indispensable.

Nous faisons ici le point sur les engagements pris par les pays du G7 et sur les conditions d'application élaborées par le FMI et la Banque mondiale. Nous insistons en particulier sur les implications de ces décisions pour la France.

1. Le nombre de pays concernés par les annulations :

Sur 42 PPTE

36 pays « potentiellement éligibles »

24 effectivement éligibles du fait des conditions exigées

4 bénéficiaires à ce jour

Àu départ de l'initiative PPTE en 1996, 41 pays ont été considérés par la Banque mondiale, comme très pauvres et très endettés. Le Malawi a ensuite été ajouté, ce qui signifie qu'au moins **42 pays doivent être considérés comme PPTE**^[1].

- • Sur les 42 PPTE, seuls **36 ont été intégrés à l'initiative de Cologne**. C'est à dire que 6 pays initialement considérés dans la liste des PPTE ont été totalement exclus de l'initiative : l'Angola, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Nigeria, le Vietnam et le Yémen. Ils ne sont pas considérés comme très pauvres et très endettés et ne peuvent donc pas prétendre à l'initiative. Cette première sélection permet aux créanciers de réduire le coût de l'initiative en excluant des pays lourdement endettés comme le Nigeria (35 Mds \$) ou le Vietnam (26,5 Mds \$). Sur ces 36 pays seuls **24^[1] peuvent être aujourd'hui considérés comme effectivement éligibles** du fait des conditions exigées.

- • **4 pays ont commencé à bénéficier des allègements de dette avant Cologne et devraient bénéficier** dans les prochains mois d'une initiative supplémentaire : Bolivie, Guyana, Mozambique et Ouganda. (A noter que cette question du nombre de pays bénéficiant des allègements est en constante évolution. Merci de vérifier les dernières informations disponibles).

A noter :

- **Les effets d'annonces** : Ne pas confondre annonces d'allègements, décisions d'allègement et allègements effectifs. « 24 pays devraient faire l'objet d'une décision avant la fin 2000 » ne signifie pas qu'ils bénéficieront d'allègement de dette en 2000 !

- Le cas du **Bénin** et du **Sénégal** qui avaient été exclus de l'initiative mais que l'assouplissement des critères a rendu de nouveau "potentiellement" éligibles.

- Le cas du **Ghana** qui s'est retiré de l'initiative..

Les 42 PPTE	Les pays en dehors de l'initiative	Les pays ayant fait l'objet d'une décision positive et qui devraient bénéficier d'allègements de dette (date prévue de l'allègement entre parenthèses)	Les pays en attente de décision (date prévue de la décision entre parenthèses)	Commentaires
Angola	Angola			Décision définitive 2003

^[1] En effet en plus des pays exclus, le Ghana a renoncé à l'initiative, le Libéria, le Soudan et la Somalie ne sont pas concernés étant donné leur situation politique, le Burundi, le Congo Brazzaville, Madagascar, Myanmar, la RDC, la République Centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, le Togo sont pour l'instant tenus à l'écart de l'initiative du fait des conditions demandées.

Bénin		Bénin (Automne 2000)		
Bolivie		Bolivie (juin 2000)		
Burkina Faso		Burkina Faso (2000)		
Burundi			Burundi (2002)	
Cameroun		Cameroun (automne 2000)		
Congo Brazzaville			Congo Brazzaville (2001-2002)	
Côte d'Ivoire		Côte d'Ivoire (2000)		
Éthiopie		Éthiopie (2000)		
Ghana	Ghana			Le Ghana a renoncé à l'initiative PPTE
Guinée		Guinée (juin- juillet 2000)		
Guinée Bissau		Guinée Bissau (2000)		
Guinée Equatoriale	Guinée Equatoriale			Décision définitive en 2002
Guyana		Guyana (2000)		
Honduras		Honduras (avril 2000)		
Kenya	Kenya			Décision définitive peut- être en 2000
Laos		Laos (2000)		
Libéria	Libéria			Ne figure pas dans les

				dans les plannings. Ce pays pourrait être déclaré éligible si sa situation politique se rétablit
Madagascar			Madagascar (automne 2001)	
Malawi			Malawi (septembre- octobre 2000)	
Mali			Mali (décision en avril 2000, allègement prévu en 2001)	

Mauritanie		Mauritanie (décision janvier 2000, allègement fin 2000)		
Mozambique		Mozambique (décision avril 2000, allègement fin 2000)		
Myanmar			Myanmar (2002)	
Nicaragua			Nicaragua (mai 2000)	
Niger			Niger (avril- mai 2000)	
Nigeria	Nigeria			
Ouganda		Ouganda (décision en janvier 2000, allègement en janvier		

		2000 ou juin 2000)		
RDC (Zaire)			RDC (2003)	
Rép. Centrafricaine			Rép. Centrafricaine (2001)	
Rwanda			Rwanda (décembre 2000)	
Sao Tomé et Príncipe			Sao Tomé et Príncipe (2002)	
Sénégal			Sénégal (décision février 2000, allégement 2001)	
Sierra Leone			Sierra Leone (fin 2000)	
Somalie	Somalie			Ce pays pourrait être déclaré éligible si sa situation politique se rétablit
Soudan	Soudan			Ce pays pourrait être déclaré éligible si sa situation politique se rétablit
Tanzanie			Tanzanie (février 2000)	
Tchad			Tchad (fin 2000)	

Togo			Togo (2001)	
Vietnam	Vietnam			Décision définitive fin 2000
Yémen	Yémen			Décision définitive avril 2001
Zambie			Zambie (fin 2000)	

2. Les montants d'annulations envisagés

**70 Mds de \$ d'allègements de dette
Soit 1/3 de la dette des 42 PPTE
et 1/2 de la dette des 36 pays envisagés**

A. Les types de créances concernées^{2[2]}

Les propositions actuelles n'envisagent pas une annulation totale des dettes de ces pays. L'objectif reste de faire atteindre à ces pays un certain seuil de "soutenabilité" d'après les critères définis ci-dessous :

Les critères de sélection des pays et de soutenabilité de la dette

Les pays sont considérés comme PPTE si :

- leur stock de dette^{3[3]} représente plus de 150% des exportations et 250% des recettes fiscales.
- leur service de la dette est supérieur à 20% de leurs exportations.

Avec les sous-conditions suivantes :

- les exportations doivent représenter plus de 30% du PIB

^{2[2]} **Les différents types de dettes des PPTE :**

- Bilatérales (56%) : créances d'Etat à Etat. Elles comprennent les créances au titre de l'Aide publique au développement (APD) (prêts à taux concessionnels) et les créances d'origine commerciale garanties par l'Etat (En France : Coface).
- Multilatérales (28%) : créances détenues par des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, banques régionales de développement, etc.)
- Privées (16%) détenues par les banques

^{3[3]} En VAN : Valeur actuelle nette. C'est à dire la valeur aujourd'hui des échéances à venir.

- et les revenus fiscaux doivent être supérieurs à 15% du PIB.

Les pays doivent également être éligibles aux seuls financements de l'Association internationale pour le développement (AID) en raison d'un revenu moyen par habitant inférieur à 785\$ par an.

L'initiative de Cologne prévoit:

- • Une annulation totale des créances bilatérales* d'Aide publique au développement
- • Un allègement des créances d'origine commerciale et des créances multilatérales afin que les pays atteignent un niveau de dette considéré comme "soutenable".

B. Les créances qui seraient annulées

La diminution des seuils définissant la "soutenabilité" modifie à la fois le nombre de pays intégrés à l'initiative et permet d'accorder des allègements de dette plus importants. C'est ainsi que sous la pression de l'opinion internationale on a assisté à un **triplément à la fois du nombre de pays et des montants d'annulation envisagés** en quelques mois.

Annulation des créances APD*	20 Mds \$
Allègement des créances d'origine commerciale et des créances multilatérales	50 Mds de \$
Total	70 Mds de \$

A noter :

L'initiative de Cologne prévoit le **passage au Club de Paris*** pour les pays sélectionnés qui n'ont pas encore bénéficié des traitements déjà existants (voir annexe). L'application de cette mesure déjà prise en 1996 permet d'envisager une réduction de la dette de ces pays de 30 Mds de \$ supplémentaires soit au total 100 Mds de \$.

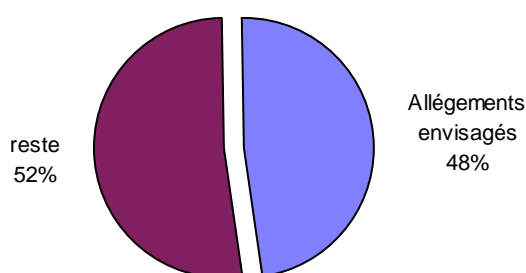
Dette des 42 PPTE	210 Mds de \$
--------------------------	----------------------

Dette des 36 pays éligibles (après passage au Club de Paris*)	130 Mds de \$
--	----------------------

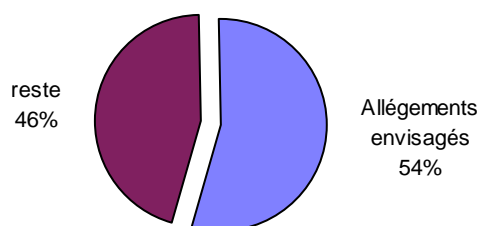
Alors que les dettes des 42 PPTE se montent à **210 Mds \$**, les dettes des 36 pays sélectionnés ne représentent plus que 130 Mds de \$^{4[4]}. Les annulations envisagées (70 Mds \$) ne représentent donc que **54 % des dettes des 36 pays**, soit à peine plus que la moitié de la moitié des dettes de ces pays. Rapporté à l'ensemble des 42 pays ces annulations représentent moins de la moitié des dettes de ces pays.

Des allègements très partiels :

Allègements de dette envisagés rapportés à la dette des 42 PPTE



Allègements de dette envisagés rapportés à la dette des 36 pays concernés



^{4[4]} La prise en compte de 130 Mds \$ sur 210 provient de l'exclusion de certains pays très endettés et de l'application des « mesures traditionnelles » d'allègement prévues par le Club de Paris.

C. Combien de fonds libérés pour le développement?

- **Les montants de dette annulés ne représentent pas les montants qui seront effectivement disponibles pour le développement.**

En effet aujourd'hui seulement 54%^{5[5]} environ des échéances dues sont payées par ces pays. Les annulations de dette envisagées représentant environ le même pourcentage, on peut estimer que ces annulations ne représentent qu'une régularisation comptable de ce qui de toute façon ne sera jamais remboursé.

- **Cependant pays par pays les situations diffèrent.**

Pour les pays qui remboursent moins de la moitié des échéances dues (environ 18 pays), leur situation ne devrait pas s'améliorer.

Pour les autres les situations varient encore. Les pays qui ont un fort endettement APD* verront leur dette diminuer sensiblement puisque ces créances devraient être annulées totalement. Mais ceux qui ont un fort endettement d'origine commerciale ou multilatérale, ne verront leur dette diminuer que jusqu'au taux d'endettement déclaré soutenable.

Taux de remboursement des PPTE (1997)

Moins de 50%	Remboursements Entre 50 et 85%	Plus de 85%
Somalie	Sao Tome et Principe	Mauritanie
Libéria	Burundi	Zambie
RDC	Rwanda	Madagascar
Ethiopie	Sierra Leone	Kenya
Soudan	Niger	Burkina Faso
Mali	Nicaragua	Togo
Congo	Guinée équatoriale	Côte d'Ivoire
Guinée-Bissau		Malawi
Yémen		Bénin
Myanmar		Honduras
Vietnam		Laos
Nigéria		Haïti
RCA		Sénégal
Tanzanie		Tchad
Guinée		Guyana

^{5[5]} Taux de remboursement moyen pondéré. Pour les informations sur les taux de remboursement : Marc Raffinot : "Réduction de dette et financement du développement, 1999, d'après "Global Development Finance Report", 1999.

Angola		Ghana
Mozambique		Ouganda
Cameroun		

Dans chaque colonne, les pays sont rangés par taux de remboursement croissant.

- • **Les niveaux d'endettement resteront importants**

Actuellement, les PPTTE consacrent en moyenne 30% de leur budget national au remboursement de la dette. Après application des mesures de Cologne, on estime que **ces pays devront en moyenne toujours utiliser 20 à 25% de leur budget pour le remboursement de la dette.**

Etant donné les enjeux auxquels font face ces pays, 10% du budget consacré à la dette devrait être considéré comme un maximum (selon Eurodad^{6[6]}).

D. Vers des annulations plus importantes

Depuis la mise en place de l'initiative de Cologne un certain nombre de pays se sont engagés à faire un effort supplémentaire de manière bilatérale^{7[7]}.

- • **L'engagement du Canada (25 mars 1999)**

Bien avant l'initiative de Cologne le Canada s'était engagé à annuler 100% de ses créances sur les pays les moins avancés. Le 9 décembre dernier, il a annoncé l'annulation à 100 % de la dette du Bangladesh qui n'est pas dans la liste des PPTTE. Les sommes sont assez faibles (600.000 dollars canadiens), mais représentent un pas important à la fois vers une annulation à 100% et vers un élargissement de l'initiative à d'autres pays.

- • **L'annonce des Etats-Unis (20 novembre 1999)**

Les Etats-Unis se sont engagés à annuler 100% des dettes des PPTTE sélectionnés (soit 37 au maximum aujourd'hui). Cette annulation à 100% est significative non en termes de montants (la contribution américaine à l'initiative de Cologne se monte à 970 millions \$ en VAN soit moins de 4%) mais en tant que premier pas vers une initiative plus importante de la part du G7.

D'autre part l'initiative des Etats-Unis prévoit de prendre en compte l'ensemble des créances au 20 juin 1999, contrairement à l'initiative de Cologne.

Cette annonce faite par Bill Clinton a dû être revue à la baisse par le Congrès américain qui n'a accordé que 123 millions \$ sur les 370 millions demandés, mais cela devrait tout de même permettre de couvrir les remboursements pour l'année 2000.

Cependant, concernant la contribution américaine aux allègements de dette multilatérale, le congrès n'a pas autorisé le dégagement des fonds nécessaires pour le FMI. Les montants sont en effet plus importants car la participation des Etats-Unis à la Banque mondiale et au FMI se monte respectivement à 20% et 17%. **L'attitude des Etats-Unis dans le financement des allègements de dette multilatérale est essentielle.**

^{6[6]} "Highlights and lowlights from the IMF and the World Bank annual meetings" october 1999.

^{7[7]} **Ces éléments sont en constante évolution et nous vous invitons à vérifier les dernières informations disponibles sur notre site web : <www.dette2000.org>.**

- • **L'annonce du Royaume-Uni (18 décembre 1999)**

- Suite à la très forte pression de son opinion publique nationale, le Chancelier Gordon Brown a annoncé **une annulation à 100% des dettes d'au moins 25 pays envers le RU.**

- La date de prise en compte des emprunts est également le 20 juin 1999.

- Si les 25 pays aujourd'hui concernés sont acceptés dans le processus PPTE, le Royaume-Uni annulera 656 millions £ (6,5 Mds de FF) de créances bilatérales sur ces pays en l'an 2000.

- Sur les 41 PPTE, le RU ne détient que 2 Mds de livres (20 Mds de FF) de créances soit seulement 1,5% de la dette de ces pays.

- 96% de ce montant provient du Export Credits Guarantee Department (ECGD) l'équivalent de la COFACE (garantie aux exportations).

- Le coût de ces annulations sera réparti sur 20 à 23 ans.

- Les engagements du RU se montent également à 3 Mds £ (30 Mds de FF) de contribution au HIPC trust fund pour les allègements de dette multilatérale (385 millions de \$).

- • **L'annonce française (22 janvier 2000)**

La France s'engage sur 7 Mds de FF d'annulations supplémentaires.

Voir la partie PPTE-France

- • **Conclusion**

Les engagements bilatéraux doivent maintenant se faire plus importants et concerner à la fois l'ensemble des 42 PPTE et l'ensemble des dettes que supportent ces pays. Une fois ces engagements bilatéraux pris, il sera nécessaire de revoir l'initiative PPTE dans son ensemble et notamment la question des **créances multilatérales**. Si les allègements de dette multilatérale prévus ne sont pas revus à la hausse, les pays lourdement endettés auprès des Institutions financières internationales (IFI) seraient pénalisés. Les réunions de la Banque mondiale et du FMI en septembre ont montré que les sources de financement existent, notamment au travers de la réévaluation du stock d'or du FMI.

E. Les pays ayant commencé à bénéficier d'allègements de dette

3 pays commencent à bénéficier de l'initiative de Cologne.

En moyenne un allègement de seulement 23% du service de la dette

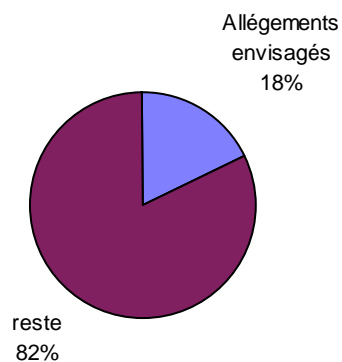
Les données ci-dessous ne tiennent pas compte des dernières annonces d'allègements bilatéraux supplémentaires. Cependant celles-ci ne modifient pas globalement pour l'instant la situation de ces pays.

Ouganda

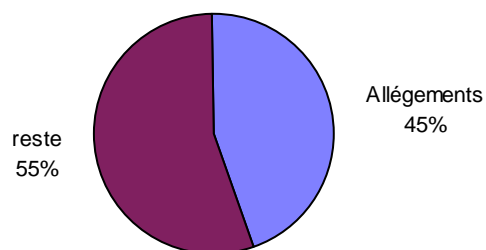
(Allègement obtenu en avril 1998, allègement supplémentaire suite à l'initiative de Cologne prévu début 2000)

- Stock de dette : **3,6 Mds \$**
- Montant d'allègement prévu (nominal) : **650 millions \$** (338 millions \$ en VAN)
- Service de la dette en moyenne 1993 - 1998 : **155 millions de \$**
- Estimation du service de la dette pour 1999 - 2005 : **86 millions de \$**

Allègements du stock de la dette prévu par l'initiative



Réduction du service de la dette prévu sur 1999 - 2005 (comparé au service moyen 1993 - 1998)

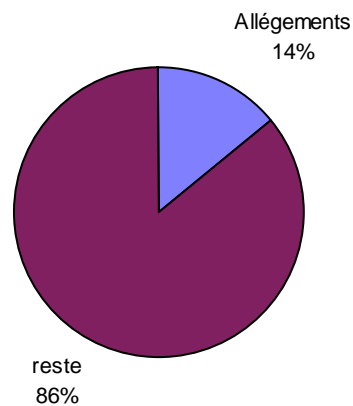


Bolivie :

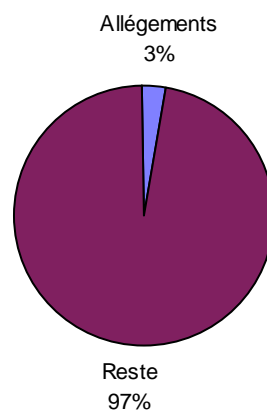
(Allègement obtenu en octobre 1998, allègement supplémentaire suite à l'initiative de Cologne prévu début 2000)

- Dette totale : **5,4 Mds \$**
- Montant d'allègement (nominal) : **760 M \$** (450 M \$ en VAN)
- Service de la dette en moyenne 1993 - 1998 : **329 millions de \$**
- Estimation du service de la dette pour 1999 - 2005 : **319 millions de \$**

Allègement du stock de dette prévu



Allègement du service de la dette prévu pour la période 1999-2005 (comparé à la période 1993-1998)

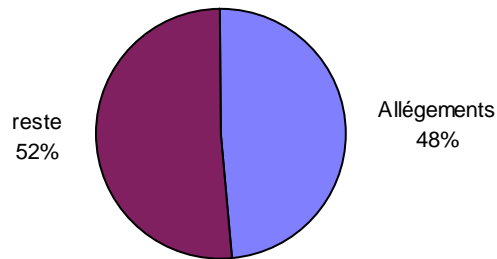


Mauritanie :

Premier allégement dans le cadre de l'initiative PPTE début 2000

- Dette totale : **2,6 Mds \$**
- Service de la dette en moyenne 1993 - 1998 : **116 millions de \$**
- Estimation du service de la dette après allégement pour 1999 - 2005 : **60 millions de \$**

**Allégement du service la dette prévu pour la période 1999-2005
(comparé à la période 1995-1998)**



Mozambique^{8[8]}

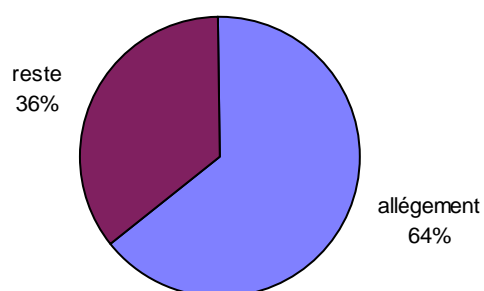
Ce pays a déjà obtenu une décision d'allégement en juin 1999 mais ne devrait pas recevoir d'allègements avant juin 2000 du fait des nouvelles conditionnalités.

Montant d'allégement (nominal) : 3,7 Mds \$ (1,7 Mds \$ en VAN) sur 5,8 Mds de \$

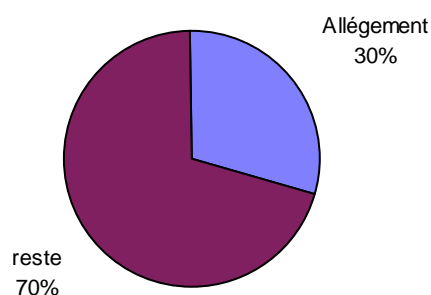
En pourcentage de la dette extérieure : 63%, de 2,7 à 1 Mds \$ en VAN

Service de la dette annuel moyen pour 1999-2005 : 73 M \$ au lieu de 169 M prévus et des 104 M aujourd'hui payés.

Allégement du stock de dette prévu par l'initiative PPTE



Allégement du service de la dette prévu (différence entre ce qui est payé aujourd'hui et les prévisions 1999-2005)



^{8[8]} A noter : les inondations du début de l'année au Mozambique ont modifié l'attitude des créanciers à son égard. Voir informations spécifiques.

Guyana

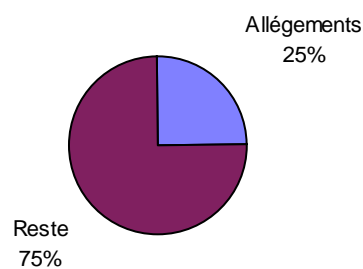
Ce pays a obtenu une décision d'allégement en mai 1999. L'obtention des allégements est retardée du fait d'un désaccord du FMI sur les dépenses budgétaires.

Montant d'allégement (nominal) : 400 millions \$ (256 millions en VAN)^{9[9]}

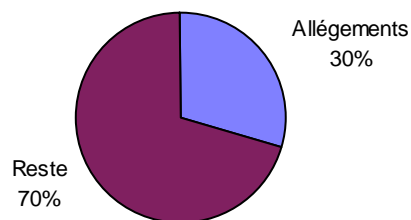
En pourcentage de la dette extérieure : 25% (du stock fin 1998 : 1,6 Mds \$)

Service de la dette annuel moyen pour 1999-2005 : **73 M \$** au lieu de 169 M prévus et des **104 M** aujourd'hui payés.

Allégement du stock de dette prévu



Allégement prévu du service de la dette (différence entre le service de la dette effectivement payé aujourd'hui et le service de la dette prévu pour la période 1999-2005)



3. La conditionnalité

^{9[9]} Contribution FMI : 40 millions \$ (34,5 en VAN), couvrira 26% du service la dette payé au FMI pour les 9 prochaines années.

L'application des Programmes d'ajustement structurel (PAS) reste de rigueur pendant au moins 3 ans. Une nouvelle conditionnalité sur l'utilisation des fonds viennent s'ajouter aux PAS. On évalue le délai supplémentaire à 1 an.

Les annulations de dette envisagé dans le cadre de l'initiative PPTTE sont conditionnées à l'application de Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) pendant plusieurs années^{10[10]}.

Ces programmes, qui ont entraîné une nette aggravation des conditions de vie des populations, ont rencontré de très nombreuses critiques tant internes, que de la part des sociétés civiles des pays concernés.

Suite au Sommet de Cologne et sous la pression de l'opinion publique internationale, un processus consultatif a été mis en place et des réformes sont envisagées.

- • **Les délais de mise en oeuvre des annulations**

Point de décision, point d'achèvement :

Le point de décision intervient après une période d'environ 3 ans (le délai est devenu « flottant ») d'ajustement structurel. A cette date, le FMI et la Banque mondiale se prononcent sur l'éligibilité ou non du pays.

Le point d'achèvement est la date à laquelle le pays reçoit les allègements de dette. La période entre le point de décision et le point d'achèvement, "période transitoire", initialement fixée à 3 ans est devenue flottante : le point d'achèvement intervient lorsque le pays a satisfait les conditions d'ajustement demandées.

Le risque existe que les conditions de plus en plus importantes exigées par les Institutions financières internationales (IFI), retardent le processus, la responsabilité de ce retard retombant sur le pays sous ajustement plutôt qu'aux institutions qui ont élaboré les demandes^{11[11]}.

- • **Modification de la conditionnalité**

Les critiques virulentes à l'égard des ajustements macro-économiques demandés et la pression des ONG en faveur de la lutte contre la pauvreté, ont poussé les IFI à envisager une modification des conditions demandées, intégrant notamment la notion de lutte contre la pauvreté et celle de bonne gouvernance.

Une réforme des conditions exigées est donc à l'oeuvre. Ainsi les Facilités d'ajustement structurel renforcé (FASR, ESAF en anglais) sont devenues des "**Facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance**" (FRPC, PRGF en anglais). Au centre de cette FRPC se trouve un nouveau document le **CSLP**, « **cadre stratégique de lutte contre la pauvreté** » (PRSP en anglais), qui sera élaboré par le pays débiteur comme cadre pour l'utilisation des fonds dégagés (et aussi de l'aide internationale à venir). Ce nouveau document s'insère dans une stratégie "d'appropriation" par le pays débiteur des réformes exigées. Dans quelle mesure ce document sera-t-il véritablement élaboré au niveau national avec la participation de tous les acteurs, cela reste à évaluer.

Si séduisants que peuvent paraître les changements de stratégie du FMI, celui-ci n'a pourtant ni les mandats, ni l'expérience dans ce domaine, et l'on pourrait bien voir dans les années, voire les mois à venir le FMI reprendre sa ligne de conduite habituelle, c'est à dire

^{10[10]} Sur les PAS, voir le document de la campagne « Comprendre le problème de la dette » ou les documents de la campagne IFI : www.globenet.org/ifi

^{11[11]} Le montant de l'allègement de dette accordé, initialement déterminé au moment du point d'achèvement par un calcul prévisionnel, est maintenant déterminé au point de décision.

centrée sur la balance des paiements quelqu'en soient les conséquences pour les populations et la pertinences des solutions imposées.

En dehors du changement de nom, ce nouveau programme d'ajustement implique une coopération plus étroite entre le FMI, la Banque mondiale et le pays débiteur. Cependant le principe de l'ajustement structurel n'est pas remis en cause et celui-ci reste à la base des conditions exigées, même si les IFI entendent les assortir de moyen accrus pour compenser leurs effets négatifs pour les plus pauvres.

Or ces programme fabriquent de la pauvreté depuis 20 ans. Ils ont des conséquences inacceptables sur le plan des droits fondamentaux et des objectif de développement durable définis lors du Sommet de Copenhague.^{12[12]}

A l'inverse de ce type de conditionalité, la campagne française demande la mise en place rapide d'un mécanisme permettant l'utilisation des fonds en faveur des populations, dans la transparence et avec la participation des sociétés civiles. Un mécanisme tel que les fonds de contrepartie pourrait permettre d'utiliser immédiatement les fonds rendus disponibles indépendamment des conditionnalités^{13[13]}.

4. Le financement de l'initiative

Le financement des annulations de dette a été l'objet d'après négociations. D'une part, les créances bilatérales des pays du G7 sur les PPTE varient fortement, ce qui implique que l'effort des différents créanciers n'est pas égal. D'autre part, les annulations de dette multilatérale nécessitent des contributions des pays créanciers.

Dettes bilatérales du G7 : La France et le Japon en première ligne

**Le total des créances bilatérale du G7 sur les 41 PPTE se monte à 40 Mds de \$
dont 30% pour la France**

	Créances sur les 41 ^{14[14]} PPTE en milliards de \$	dont APD	% de créances APD	en % des créances du G7
France	11,7	5	42,70%	29,47%
Japon	10,5	8,6	81,90%	26,45%
Allemagne	6,1	3	49,10%	15,37%
Italie	2,7	1,1	40,70%	6,80%
UK	2	0	0%	5,04%
USA	6	2,2	36,60%	15,11%

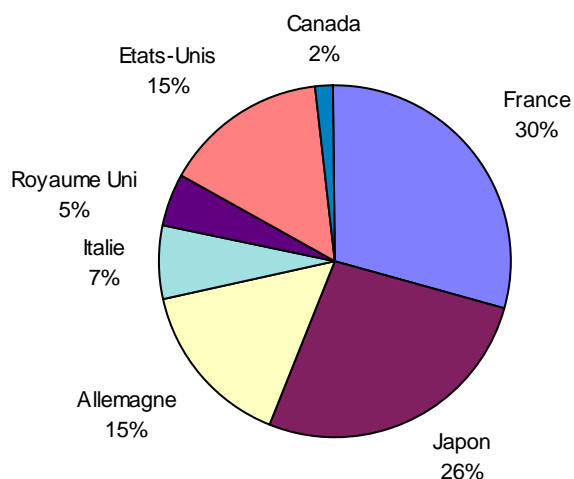
^{12[12]} Pour plus d'information voir les documents de la "campagne IFI" <www.globenet.org/ifi>

^{13[13]} Voir le document de la campagne : Argumentaire "Pour l'an 200, annulons la dette", 18 pages.

^{14[14]} 41 pays hors Nigeria

Canada	0,7	0	0%	1,76%
Total	39,7	19,9		100%

Répartition des créances du G7 sur les PPTE



A noter le problème de la dette bilatérale hors G7 : D'autres pays extérieurs au G7 ont des créances bilatérales vis-à-vis des pays pauvres (Russie, Pays-Bas, Suisse etc.) ou sont eux même des pays pauvres. Souvent présentée comme un argument contre des mesures plus importantes, cette question est en effet sérieuse. Les pays du G7 doivent prévoir dans le cadre de leur décisions des financements en faveur des pays en difficulté eux même créanciers, ce qui n'a pas été encore obtenu.

- **Financement des annulations de dette multilatérale**

La question du financement de la dette multilatérale a été au centre des discussions des assemblées annuelles de la BM et du FMI en septembre dernier. Un accord sur le financement des annulations de dette multilatérale a semble-t-il été trouvé.

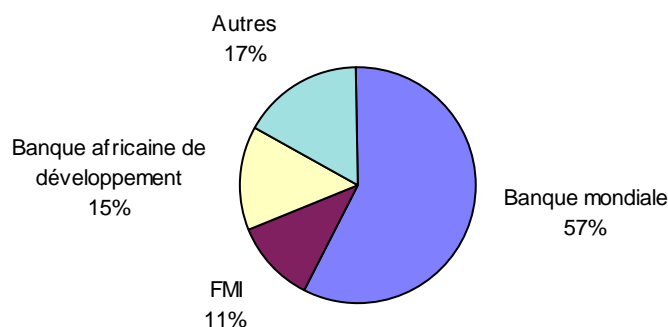
- **Créances multilatérale sur 40 PPTE (hors Guinée équatoriale et Nigéria)**

	Stock en Mds de \$	Stock en VAN ^{15[15]} (Mds de \$)
Total	70	13,3
<i>dont Banque mondiale</i>	<i>40</i>	<i>20</i>
<i>dont FMI</i>	<i>8</i>	<i>6,2</i>

^{15[15]} La VAN (valeur actuelle nette) est la valeur aujourd'hui des échéances futures actualisées (100 FF demain est inférieur à 100 FF aujourd'hui).

dont Banque africaine de développement	10,2	6,9
--	------	-----

Répartition des créances multilatérales



Les modalités de financement sont les suivantes :

- L'annulation des créances du FMI sur ces pays sera financée par une réévaluation hors marché de 14 millions d'onces prélevés sur le stock d'or du FMI. Le stock d'or du FMI étant sous-évalué, une simple réévaluation au prix du marché permet de compenser la perte des créances^{16[16]}.

Il semble que ce mécanisme aurait pu être élargi afin de financer des mesures plus importantes, il s'agit là clairement d'un manque de volonté politique. Il est également frappant que ce mécanisme ne serve pas aux autres institutions financières (Banque africaine de développement par exemple) qui en ont besoin.

- Le financement des créances multilatérales se fait également au travers de contributions bilatérales (principalement le G7). Les pays possédant plus de créances bilatérales à annuler (France, Japon), souhaitent participer moins au financement des annulations de dette multilatérale.

- **Promesses de contributions bilatérales au financement des allègements de dette multilatérale^{17[17]} : 1,4 Mds de \$**

	en millions de dollars
Pays-Bas	38
Norvège	37
Suède	29

^{16[16]} Les réserves du FMI sont actuellement évaluées à 47 \$ l'once alors que le prix de marché est de 256\$ l'once. La réévaluation de 14% de son stock d'or (14 millions d'once) permet au FMI de dégager 2,09 M\$ de nouveaux capitaux.

^{17[17]} Source Banque mondiale

Suisse	28
Royaume-Uni	25
Danemark	23
Irlande	16
Portugal	15
Espagne	15
Finlande	14
Japon	10
Canada	5
Grèce	1
Luxembourg	0,5
<i>Sous-total</i>	<i>256,5</i>

A venir :	
Union Européenne	700
Royaume-Uni (additionnel)	200
Allemagne	80
Italie	70
Pays-Bas (additionnel)	70
Belgique	8
Australie	6,5
<i>Sous-total</i>	<i>1 134,5</i>

Total	1 391
--------------	--------------

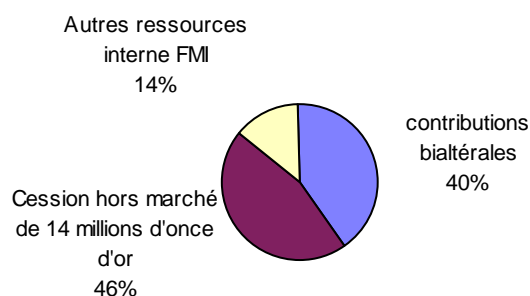
A noter : le congrès américain n'a pas voté de contribution au financement des allègements de dette multilatérale. La contribution de la France serait de 21 millions de \$

Comment le FMI utilise les ressources dégagées pour l'initiative PPTE pour financer les programmes d'ajustement structurel.

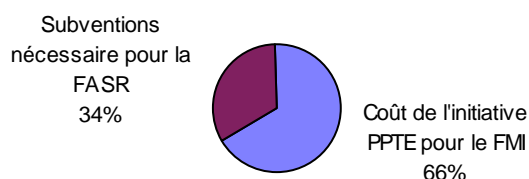
A noter : la FASR (Facilité d'ajustement structurel renforcée) est un mécanisme de prêts d'ajustement structurel. Une partie des ressources dégagées pour l'allègement de la dette sera utiliser pour le financement de nouveaux prêts. Nouveaux prêts qui servent uniquement l'ajustement structurel.

	En milliards de dollar US (VAN fin 1998)
Total créances FMI sur PPTE	3,5
Coût de l'initiative PPTE pour le FMI	2,3
Subventions nécessaires pour la FASR	1,2
Sources de financement	3,5
Contributions bilatérales	1,4
Contribution du FMI (dont cession hors marché de 14 millions d'once d'or par le FMI)	2,1 (1,6)

Sources de financement pour le FMI (Total 3,5 Mds de \$)



Utilisation des financements reçus pour l'initiative PPTE (total 3,5 Mds de \$)



On voit sur les graphiques ci-dessus que les financements reçus par le FMI pour les annulations de dette sont en partie utilisés pour les Facilités d'ajustement structurel renforcées, c'est à dire le financement des programmes d'ajustement imposés par le FMI.

- • **L'utilisation des budgets d'aide existants pour le financement des annulations de dette.**
-

Malgré l'insistance de toutes les parties à ce que le financement des annulations de dettes bilatérales et multilatérales ne se fasse pas au détriment des budgets existants mais au travers de nouveaux financements, les pratiques vont à l'encontre de ce principe. Six Etats^{18[18]} utilisent déjà plus de 10% de leur budget d'aide existant pour financer les annulations de dette.

Cette attitude est à dénoncer avec virulence car les budgets d'aide publique au développement des pays du G7 sont déjà au plus bas (0,22% en moyenne, 0,45% pour la

^{18[18]} Les 6 pays sont Autriche (36%), la Belgique (11%), l'Allemagne (11,1%), l'Italie (23,1%), le Portugal (30,2%) et l'Espagne (13,6). (Source : OCDE, rapport 1998, édition 1999).

France) et **bien en deçà des 0,7% du PIB** sur lesquels les pays riches s'étaient engagés lors du Sommet de Copenhague en 1995.

Utiliser les budgets d'aide existants, c'est donner d'une main et reprendre de l'autre, système déjà à l'oeuvre au travers du remboursement de la dette.

- La question n'est pas réglée en ce qui concerne la France. (voir plus loin : la France et les PPTE, notamment le manque de transparence ou même simplement de lisibilité de la politique française dans ce domaine)

- La Banque mondiale va également d'utiliser les fonds de l'AID (l'association internationale pour le développement du Groupe Banque mondiale qui finance justement les prêts aux pays les plus pauvres).

- L'Union Européenne a décidé de participer aux annulations de dette. Ainsi 550 millions d'euros de dette UE- pays ACP seraient annulés, de même 150 millions d'euros seraient rendus disponible pour financer des allègements pendant la période d'intérim (entre le point de décision et le point d'achèvement) et enfin un montant indéterminé (entre 100 et 300 millions d'euros) serait adressé à la Banque mondiale pour le HIPC trust fund (fonds de contribution pour le financement de la dette multilatérale). Malheureusement il semble que le financement de ces mesures (entre 700 millions et 1 Milliard d'euros), soit directement prélevé sur le Fonds Européen pour le Développement (FED), ce qui revient à grever les budgets d'aide existants.

2ème partie

La France et les PPTE

Note sur la question de la transparence

Alors que depuis quelques années la Banque mondiale et dans une moindre mesure le FMI ont fait un effort important en terme de transparence, le gouvernement français a encore des progrès importants à réaliser dans ce domaine.

Malgré le soutien de 550 000 personnes en France, la campagne française n'a accès qu'à très peu explications sur les créances de la France, malgré un certains nombre de rencontres avec les représentants du gouvernement en 1999.

Les organisations engagées dans la campagne ont fait la demande de connaître le montant des créances de la France vis-à-vis des pays pauvres. Elles n'ont pas obtenus de réponse.

Ces informations ont finalement pu être obtenues, non sans difficultés, grâce à la question d'un député. La question a été posée en juin 1999 mais la réponse n'a été publiée qu'en décembre 1999!

1. L'état des créances de la France

La France détient sur les 42 PPTE **96,6 Mds de FF** de créances bilatérales.

Les différents types de créances bilatérales :

- créances d'Aide publique au développement (APD) (prêts à taux concessionnels)

- créances « commerciales » (tout ce qui n'est pas APD) :

- créances d'origine commerciale garanties par l'Etat (COFACE).

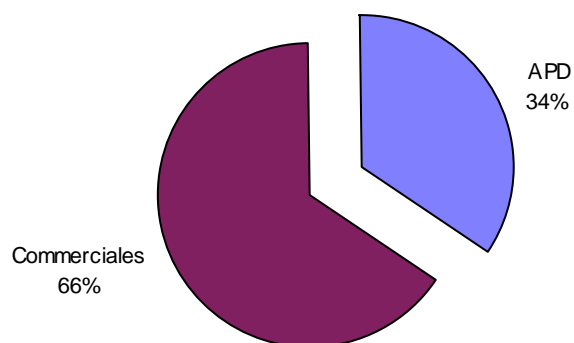
- prêts gouvernementaux non concessionnels (Ces derniers sont portés par Natexis et l'AFD s'ils n'ont jamais été rééchelonnés en Club de Paris* ou, dans le cas contraire, par la Banque de France).

En Mds de FF au 31 12 1998	TOTAL	APD	Créances commerciales
Côte d'Ivoire	16,4	9,1	7,3
Cameroun	10,1	5,6	4,5
Congo Brazzaville	10,0	2,4	7,5
RDC (Ex-Zaïre)	9,4	1,1	8,3
<i>Autres</i>	<i>27,3</i>	<i>7,0</i>	<i>20,4</i>
Total pour 41 PPTE^{19[19]} (hors Nigéria)	73,2	25,2	48
Nigéria ^{20[20]}	23,4		
Total pour 42 PPTE	96,6		

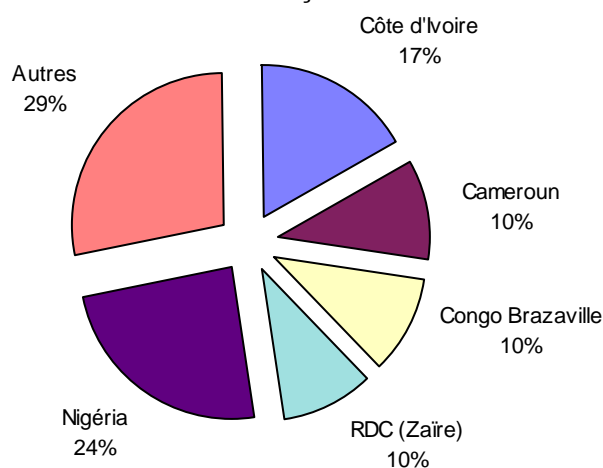
^{19[19]} Données au 31 12 1998 : Etat des encours en principal de créances et garanties français (source ministère des Finances).

^{20[20]} au 31 12 1995. Les données en notre possession sur le Nigéria ne nous permettent pas de déterminer le pourcentage des créances APD sur ce pays.

Les 2 types de créances françaises (sur les 41 PPTE hors Nigéria)



Répartition des créances française sur les 42 PPTE



2. Les allégements de dette prévus

- • **Allégements au sein du Club de Paris*** :

L'initiative de Cologne prévoit l'application, pour les pays qui n'en aurait pas encore bénéficié, des allégements de dette existant dans le cadre du Club de Paris*. Cette mesure coûterait à la France 18 Mds de FF. Il s'agit de mesures d'allégement prévues avant l'initiative de Cologne.

Stock de dette des 42 PPTE	96,6 Mds de FF
Allégements prévus par le Club de Paris*	18 Mds de FF

Stock de dette après passage au Club de Paris*	78,6 Mds de FF
--	----------------

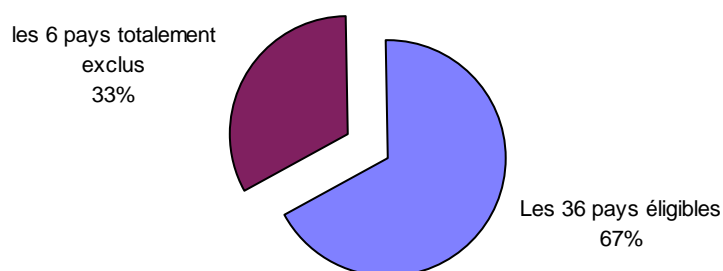
- •
- • **L'initiative de Cologne**
- •
- • **La France annulerait 38 Milliards^{21[21]} de Francs sur 36 pays**
- • **dans le cadre de l'initiative de Cologne**
- •
- • **Rappel :**
- • **Les pays bénéficiant des allègements de dette sont sélectionnés par le FMI et la Banque mondiale. Aujourd'hui 36 pays sur 42 sont inclus dans l'initiative, mais du fait des conditions exigées, seuls 24 pourraient en bénéficier réellement.**
- • **Les allègements de dette ne sont décidés qu'une fois le « point d'achèvement » de l'initiative atteint, c'est à dire une fois que ces pays ont replis les conditions du FMI.**
- • **L'initiative de Cologne prévoit que l'ensemble de la dette APD* est annulée qu'elle soit pré ou post-date butoir^{22[22]} (l'essentiel des encours figurant en post date butoir). S'agissant des créances commerciales, il n'est procédé qu'à un allègement afin d'atteindre un certain niveau de soutenabilité.**
- •
- • **La France détient 96,6 Mds de FF^{23[23]} sur les 42 PPTE et seulement 64 Mds de FF sur les 36 pays qui pourraient bénéficier des allègements. La réduction du nombre de pays bénéficiaires permet de diminuer considérablement le coût de l'initiative.**

^{21[21]} Ministère des Finances

^{22[22]} La date butoir est la date de prise en compte des emprunts (« cut-off date »). Cette date correspond au premier passage au Club de Paris pour un rééchelonnement de la dette. Elle se situe généralement au milieu des années 80.

^{23[23]} Hors allègements prévus par le Club de Paris

Le poids des pays éligibles et des pays exclus dans l'ensemble des créances françaises



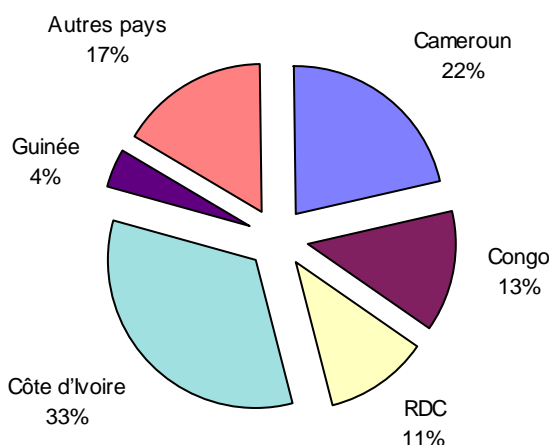
• •

• • Les principaux bénéficiaires des allégements de dette français dans le cadre de l'initiative de Cologne : Côte d'Ivoire, Cameroun, Congo Brazzaville, RDC.

En Mds de FF au 31 12 1998	Créances françaises	Allégements prévus
Côte d'Ivoire	16,4	12*
Cameroun	10,1	8*
Congo Brazzaville	10	5*
RDC (ex-Zaïre)	9,4	4*
<i>Autres pays éligibles</i>	18,1	9*
Total pour 36 PPTE « potentiellement éligibles »	64	38

* Estimations de la campagne française en fonction de la structure des emprunts (APD - non APD) et de l'allégement total de 38 Mds de FF

Répartition des 38 Mds de FF qui pourraient être annulés par pays



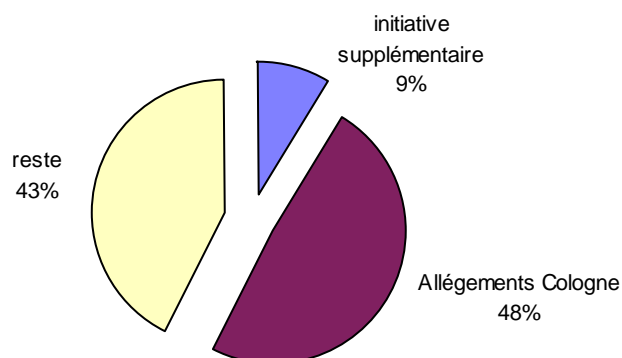
(Estimations campagne française)

- Une nouvelle initiative de la France dans le cadre bilatéral
- Lors de la réunion des ministres des Finances du G7 qui s'est tenue à Tokyo le 22 janvier 2000. Christian Sautter, le ministre des Finances, a annoncé un nouvel engagement de la France, qui envisage d'annuler, sur une base bilatérale, 100% de ses créances sur certains pays parmi les plus endettés. Cette initiative porte sur 7 milliards de francs (1,07 milliard d'euros).
- Alors que l'initiative de Cologne prévoit une annulation totale des créances APD*, les créances d'origine commerciale ne sont qu'allégées afin d'atteindre les niveaux d'endettement déclarés soutenables. L'annonce de la France porte donc sur les créances commerciales restantes.
- Cependant, l'allègement supplémentaire des créances commerciales envisagé ne correspond pas à 100%. En effet, la date de prise en compte des créances (date butoir) est celle du premier passage au Club de Paris*, ce qui permet à la France de conserver 10 Mds de FF de créances commerciales tout en annonçant une annulation à 100%.
- Cette annonce ne concerne que les pays déclarés effectivement éligibles par le FMI et la Banque mondiale. C'est à dire 37 théoriquement, 24 en pratique.
- Ces mesures sont prises dans un cadre bilatéral et ne correspondent pas à une proposition d'amélioration de l'initiative de Cologne. Le gouvernement souhaite visiblement éviter de voir une initiative plus ambitieuse que celle de Cologne mise en place. Les allègements de dette plus importants annoncés par plusieurs pays (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada) s'inscrivent dans le même cadre.
- Tableau récapitulatif des promesses d'allègement de la France :

En Mds de FF au 31/12/98	TOTAL des créances (après allègement au sein du Club de Paris*)	Allègements dans le cadre de l'initiative de Cologne	Nouvelle initiative de la France	Allègement total	% d'allègement

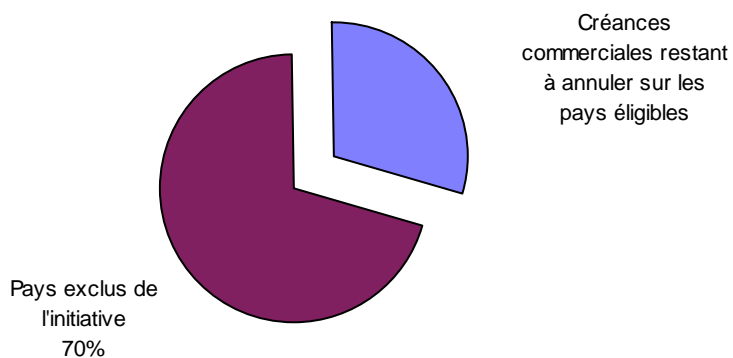
Total pour les 42 PPTE	78,6	38	7	45	57%
-------------------------------	------	----	---	----	------------

Stock de dette des 42 PPTE envers la France (après application des termes de Lyon au sein du Club de Paris)



- Il reste 33,6 Mds de FF à annuler sur les 42 PPTE :
- - Créances commerciales sur les 37 PPTE non-annulées (post-date butoir) : 10 Mds
- - 5 Pays exclus de l'initiative : 23,6 Mds

Répartition de ce qu'il reste à annuler sur les 42 PPTE



-

3. Quel coût pour ces annulations de dette?

Environ 1,5 Mds de FF par an
soit 0,09% du budget de l'Etat

- **Conséquences budgétaires**

- Les 45 Mds de FF d'allègements (38 Mds de FF de Cologne + 7 Mds de promesses supplémentaires) sont à répartir sur plus de 30 ans soit environ 1,5 Mds de FF par an. En effet, en termes budgétaires, le coût correspond chaque année au manque à gagner en remboursements prévus.

- Coût de l'annulation rapporté au PIB, au budget de l'Etat et au budget du ministère de la défense :

- • - 0,01% du PIB qui se monte à 8 500 Mds de FF
- • - 0,09% du budget de l'Etat qui se monte à 1 600 Mds de FF
- • - 0,61 % du budget du Ministère de la défense qui se monte à 243 Mds de FF.

- 4. Conditionnalité

-

- • Deux choix de gestion s'offrent à la France :

- • - Le refinancement par dons des échéances à venir. Les échéances doivent toujours être payées par le pays débiteur mais elles sont immédiatement refinancées par dons. Ce choix de gestion n'est pas réellement une annulation puisque le refinancement par dons peut s'arrêter à tout moment. Cela permet au pays créancier de garder un pouvoir sur le pays débiteur, tant en matière de conditionnalité, que de pouvoir politique ou commercial.

- • - L'annulation directe. elle est mise en oeuvre au moment de son annonce. C'est l'option qui a été retenue dans les mesures bilatérales précédentes de la France. Il n'existe plus de d'obligations juridiques ou financières pour le pays débiteur. La conditionnalité ne peut plus reposer que sur un partenariat entre le pays donateur et le pays receveur.

- •

- •

- • ANNEXES

- •

- •

- • Les différents traitements

- • au Club de Paris*:

- •

- •

- •

- • * Termes de Toronto (1988):

- • Annulation d'un tiers des échéances faisant l'objet d'une consolidation au Club de Paris. 20 pays ont bénéficié de ce traitement dont 18 d'Afrique subsaharienne.

- •

- • *Termes de Londres (1991):

- • Taux d'annulation de 50% des échéances consolidées. 18 pays en ont bénéficié.

- •

- • * Termes de Naples (1994):

- • Deux taux d'annulation des échéances : 50% ou 67%. Avec la possibilité d'annulation de stock. Cet accord se substitue aux accords précédents et c'est aujourd'hui l'outil principal du club de Paris. Depuis 94, 27 pays en ont bénéficié, et 7 se sont vu appliquer une annulation (à 50 ou 67%) de leur stock de dette. Cette procédure est toujours valable pour les pays non éligibles à l'initiative PPTE.

- • Les pays africains bénéficiaires : Bénin, Burkina Faso, le Mali, l'Ouganda et le Sénégal.

- •

- • * Termes de Lyon (1996):

- • Pour les pays déclarés éligibles à l'initiative HIPC par la Banque Mondiale et le FMI, le taux d'annulation a été porté à 80%. Quatre pays en ont bénéficié depuis sa mise en oeuvre en 1998: la Bolivie, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Mozambique.

- •
- • Les accords d'allégement par la France dans le cadre strictement bilatéral
- •
- • Dakar 1989: décision d'annulation partielle de la dette APD* des 35 pays d'Afrique subsaharienne pauvres et très endettés.
- •
- • La Baule 1990: Réduction des taux d'intérêt pour les quatre pays à revenu intermédiaires de la zone franc (Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun et Gabon).
- •
- • Libreville 1992: Création d'un Fonds de conversion des créances pour le développement doté de 4 Mds FF. Annulations de créances en fonction des efforts des gouvernements concernés en faveur de projets précis.
- •
- • Dakar 94: Suite à la dévaluation du franc CFA, décisions d'annulation de la totalité de la dette des pays les moins avancés de la zone franc et de la moitié de la dette des pays à revenu intermédiaire de la zone (Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun).
- •
- • Au total ces mesures bilatérales s'élèvent à : 55 Mds de francs entre 1980 et 1998
- •

Créances françaises sur les 41 PPTE (hors Nigéria)

en millions de FF	TOTAL	APD (1)	Non APD
Angola	3 292,62	721,49	2 564,57
Bénin	268,92	0,00	268,92
Birmanie	570,63	72,15	498,48
Bolivie	282,04	163,98	111,50
Burkina Faso	59,03	0,00	59,03
Burundi	0,00	0,00	0,00
Cameroun	10 173,01	5 621,06	4 551,95
Centrafrique	26,24	0,00	26,24
Congo Brazzaville	10 054,95	2 472,74	7 582,20
Côte d'Ivoire	16 417,18	9 103,89	7 313,29
Ethiopie	32,80	0,00	32,80

Ghana	288,60	275,48	19,68
Guinée	1 902,11	1 265,89	636,22
Guinée Bissau	52,47	0,00	52,47
Guinée Equatoriale	32,80	0,00	32,80
Guyana	6,56	0,00	6,56
Honduras	341,07	0,00	341,07
Kenya	1 600,40	780,52	813,32
Laos	13,12	0,00	13,12
Liberia	59,03	13,12	45,91
Madagascar	2 944,99	537,84	2 407,15
Malawi	98,39	91,83	6,56
Mali	26,24	0,00	26,24
Mauritanie	669,02	459,13	209,89
Mozambique	3 004,02	537,84	2 466,18
Nicaragua	432,89	0,00	432,89
Niger	1 200,30	78,71	1 121,59
Ouganda	157,42	85,27	72,15
RDC (Zaïre)	9 471,20	1 180,62	8 290,58
Rwanda	229,57	137,74	91,83
Sao Tomé et Príncipe	45,91	45,91	0,00
Sénégal	1 744,69	0,00	1 744,69
Sierra Leone	144,30	13,12	137,74
Somalie	426,34	6,56	413,22
Soudan	2 479,30	59,03	2 420,27
Tanzanie	773,96	72,15	701,81
Tchad	236,12	0,00	236,12

Togo	557,52	0,00	557,52
Vietnam	1 869,32	1 075,68	793,64
Yémen	386,98	347,63	39,35
Zambie	898,58	0,00	898,58
Total général	73 250,91	25 232,47	48 018,44

- • **Glossaire**
- •
- • **Aide Publique au Développement (APD)**
- • **Assistance financière fournie par des entités publiques (États, organismes publics, collectivités territoriales, etc.) à des pays en développement ou à des institutions multilatérales, sous forme de donations ou de prêts à faible taux d'intérêt (l'aide aux achats de matériel militaire en est exclue).**
- •
- • **Club de Paris**
- • **États créanciers les plus riches faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le Club de Paris se rencontre de manière ad hoc, pour négocier la dette contractée ou garantie de manière bilatérale par des débiteurs publics auprès de créanciers publics.**
- •
- • **Dette bilatérale**
- • **Créance détenue par un État sur un autre État.**
- •
- • **Dette multilatérale**
- • **Créance sur un État détenue par un groupe d'États ou une Institution financière internationale.**
- •
- • **Dette extérieure**
- • **Ensemble des créances extérieures à long terme (publiques et privés), des créances à court terme et des crédits consentis par le FMI.**
- •
- • **Développement durable**
- • **En anglais, "sustainable development". Forme de développement visant à satisfaire les besoins présents de tous les hommes, sans compromettre ceux des générations futures.**
- •
- • **G-7/8 (Groupe des Sept; aujourd'hui 8)**

- • **Groupe des nations riches et industrialisées (États-Unis, Royaume Uni, Allemagne, France, Japon, Italie, Canada) auxquelles s'est jointe la Russie.**
 - •
 - • **Institutions financières internationales**
 - • **En font partie : le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, ainsi que les banques régionales de développement (Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement.)**
 - •
 - • **Pays à revenu intermédiaire**
 - • **Pays dont le PNB par habitant était compris entre 726 et 8 955 dollars en 1994.**
 - •
 - • **Programmes d'ajustement structurel (PAS)**
 - • **Politiques de la Banque Mondiale et du FMI, destinées à stabiliser et à restructurer les économies défailantes des pays en développement. Les mesures de stabilisation visent la politique monétaire (dévaluation de la monnaie, augmentation des taux d'intérêt, réduction des apports de crédit...) et la politique budgétaire (réduction des services publics, privatisation des entreprises publiques). Les mesures de restructuration visent le marché intérieur (levée des contrôles sur les prix et les salaires, suppression des subventions aux produits de première nécessité) et la politique commerciale (levée des obstacles à l'exportation et aux investissements étrangers).**
 - •
 - • **Service de la dette**
 - • **Remboursement du principal et des intérêts de la dette extérieure.**
 - •
-